



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

VENTE DE BOUDINS - INTERDICTION DE STATIONNER – PLACE DU CENTRE – DIMANCHE 8 JANVIER 2023 de 7h30 à 16h

Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;
Vu la demande du 05 janvier 2023 de MDL FOOT - représenté par Thomas BONNIER, président, à Montrottier,

Considérant qu'une vente de boudins aura lieu le dimanche 8 janvier 2023, des accidents ou des incidents pourraient se produire si la circulation n'était pas réglementée « Place du Centre » à Montrottier,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Dans le cadre de la vente de Boudins le **dimanche 8 janvier 2023** pour une durée de 1 jour, **de 07H30 à 16H** située « Place du Centre » à Montrottier,

Article 2^{ème} : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- **Interdiction de stationner sur le parking de la « Place du Centre »,**

Article 3^{ème} : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période de la manifestation, en accord avec les services communaux.

Article 4^{ème} : Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 05 janvier 2023,

Le Maire,
Michel GOUGET.

